

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
POITIERS
24 Rue du Moulin à Vent
86036 POITIERS CEDEX
- N° SIRET : 30115856400023 -
- CODE APE 741 A -

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

SOCIETE ANONYME
3 D
Z.I Richaumoine

86170 NEUVILLE DE POITOU

Dépôt effectué par :

Monsieur
DUVIVIER JACQUES
112 RUE DE BOISDENIER

37000 TOURS

Numéro RCS : POITIERS B 435 230 560

<33379/2001B00178>

Pièces déposées le 11/01/2002

Numéro : 2200154

P.V. D'ASSEMBLEE du 18/12/2001

- DEMISSION ADMINISTRATEUR
- NOMIN. ADMINISTRATEUR
- MODIF COMMIS. AUX COMPTES

Anciens administrateurs: MARAIS Jacky, GAUDIN Daniel
TESSIER François. Nouveaux: GUIMBAUD Gilles, GUIMBAUD
Isabelle, DIEUDE Henri. Ancien Com. Cptes Tit: Cabinet
LOEUILLE. Nouveau: COMTE Michel. Ancien Com. Cptes
Splt: LEFEVRE Yves. Nouveau: MOREAU-SEMUR Corinne.

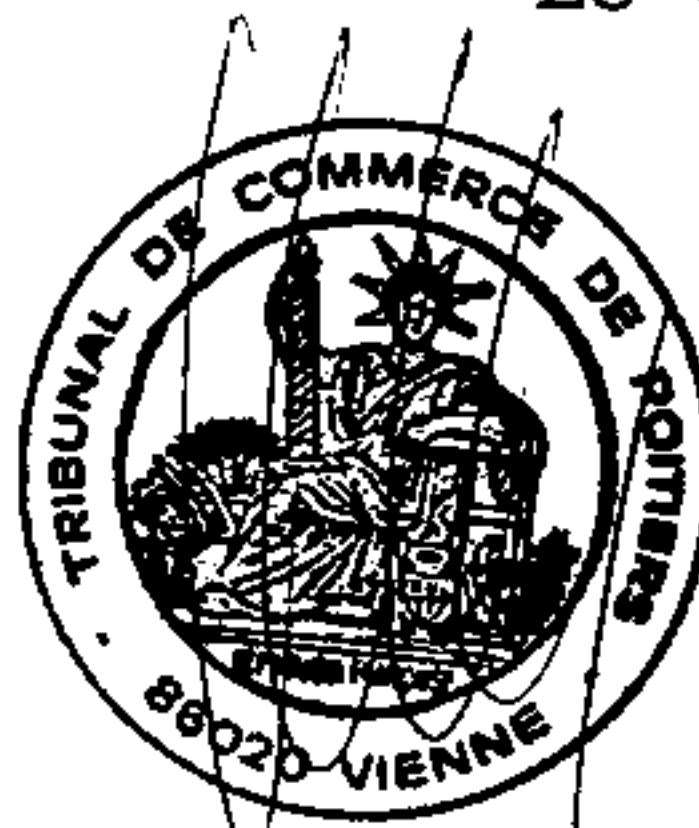
PV CONSEIL ADMINISTRATION du 18/12/2001

- NOMIN. PRESIDENT C.A.

Nomination de Mr GUIMBAUD Gilles en qualité de
Président du CA en remplacement de Mr MARAIS Jacky

***** CECI N'EST PAS UNE FACTURE *****

Le Greffier,



3 D

S.A. au capital de 46 000 €

Z.I. Richaumoine 86170 NEUVILLE DE POITOU

RCS TOURS 435 230 560

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 18 DECEMBRE 2001

PROCES VERBAL DE DELIBERATION

Le 18 décembre 2001, à 18 heures 30, les administrateurs se sont réunis en conseil, au Cabinet de la SELARL J. DUVIVIER – S. BLAYE, Avocats, 112 rue de Boisdénier à TOURS (37) sur convocation du Président, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Monsieur **Jacky MARAIS**, Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur **Gilles GUIMBAUD**,
- Madame **Isabelle GUIMBAUD**,
- Monsieur **Henri DIEUDE**.

Le conseil réunissant la totalité des administrateurs peut délibérer valablement.

A la demande de ses collègues, Monsieur **Gilles GUIMBAUD** préside la séance, assisté de Madame **Isabelle GUIMBAUD** qui remplit les fonctions de secrétaire.

Le Président expose que Monsieur **Jacky MARAIS** a donné sa démission de ses fonctions de Président du conseil d'administration, à compter de ce jour.

En conséquence, il y a lieu de statuer sur son remplacement.

Après en avoir délibéré, le Président met aux voix la résolution unique suivante :



UNIQUE RESOLUTION

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur **Jacky MARAIS**, de ses fonctions de Président du Conseil d'administration, à compter de ce jour, et décide de nommer en remplacement Monsieur **Gilles GUIMBAUD**, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Il prendra le titre de « Président Directeur Général ».

Monsieur **Gilles GUIMBAUD** déclare accepter cette fonction.

Monsieur **Gilles GUIMBAUD** assumera, sous sa responsabilité la direction générale de la société. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour représenter la société, contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social.

Toutefois, il ne pourra consentir aucun aval, caution ou garantie en faveur de tiers sans l'autorisation expresse du conseil d'administration, à l'exception de cautions, avals ou garanties à l'égard des administrations fiscales ou douanières sans limitation de sommes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

*Bon pour acceptation des fonctions de président
du conseil d'administration*

G. Guimbaud

J. Marais

3 D

Société anonyme

Au capital de 46 000 €

Z.I. Richaumoine 86170 NEUVILLE DE POITOU

RCS POITIERS 435 230 560

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 18 DECEMBRE 2001

L'an deux mil un,
Le dix huit décembre,

à dix sept heures trente,

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au Cabinet de la SELARL J. DUVIVIER – S. BLAYE, Avocats, 112 rue de Boisdénier à TOURS (37), sur convocation du conseil d'administration.

La convocation a été faite par lettre adressée à chaque actionnaire.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur **Jacky MARAIS**, Président du Conseil d'Administration.

Sont Scrutateurs de l'assemblée, acceptant cette fonction :

- Monsieur **Gilles GUIMBAUD**

Le bureau de l'assemblée désigne pour secrétaire :

~~M~~

S.A.R.L. CABINET Didier LOEUILLE, Commissaire aux Comptes Titulaire de la société, n'assiste pas à la réunion, s'étant fait excuser.



La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant régulièrement adressé un formulaire de vote par correspondance, possèdent actions sur les 4 600 actions ayant le droit de vote.

L'assemblée, réunissant plus du quart du capital est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société,
- copie des lettres de convocation,
- les lettres de démission de Messieurs **Jacky MARAIS**, **Daniel GAUDIN** et **François TESSIER**,
- les lettres de démission de la **SARL CABINET Didier LOEUILLE** et de Monsieur **Yves LEFEVRE**,
- la feuille de présence,
- le rapport du conseil d'administration,
- le texte du projet de résolutions,
- les documents et renseignements visés par les dispositions réglementaires.

Le Président rappelle ensuite que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social depuis la convocation de l'assemblée, de même que la liste des actionnaires pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

A la demande du Président, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- Remplacement des administrateurs démissionnaires,
- Remplacement des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant démissionnaires,
- Pouvoirs.

Puis il donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Enfin, la discussion est ouverte.

Après un échange de vues et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, prend acte de la démission de Monsieur **Jacky MARAIS** de ses fonctions d'administrateur, à compter de ce jour, et décide de nommer en remplacement :

 2

- Monsieur **Gilles GUIMBAUD**, demeurant Le Moulin Millon 86300 CHAUVIGNY

pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2004.

Monsieur **Gilles GUIMBAUD**, intervenant, déclare accepter cette fonction, ayant précisé qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

L'assemblée générale donne quitus à Monsieur **Jacky MARAIS** de l'exécution de son mandat d'administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, prend acte de la démission de Monsieur **Daniel GAUDIN** de ses fonctions d'administrateur, à compter de ce jour, et décide de nommer en remplacement :

- Madame **Isabelle GUIMBAUD**, demeurant Le Moulin Millon 86300 CHAUVIGNY

pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2004.

Madame **Isabelle GUIMBAUD**, intervenant, déclare accepter cette fonction, ayant précisé qu'elle satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

L'assemblée générale donne quitus à Monsieur **Daniel GAUDIN** de l'exécution de son mandat d'administrateur.

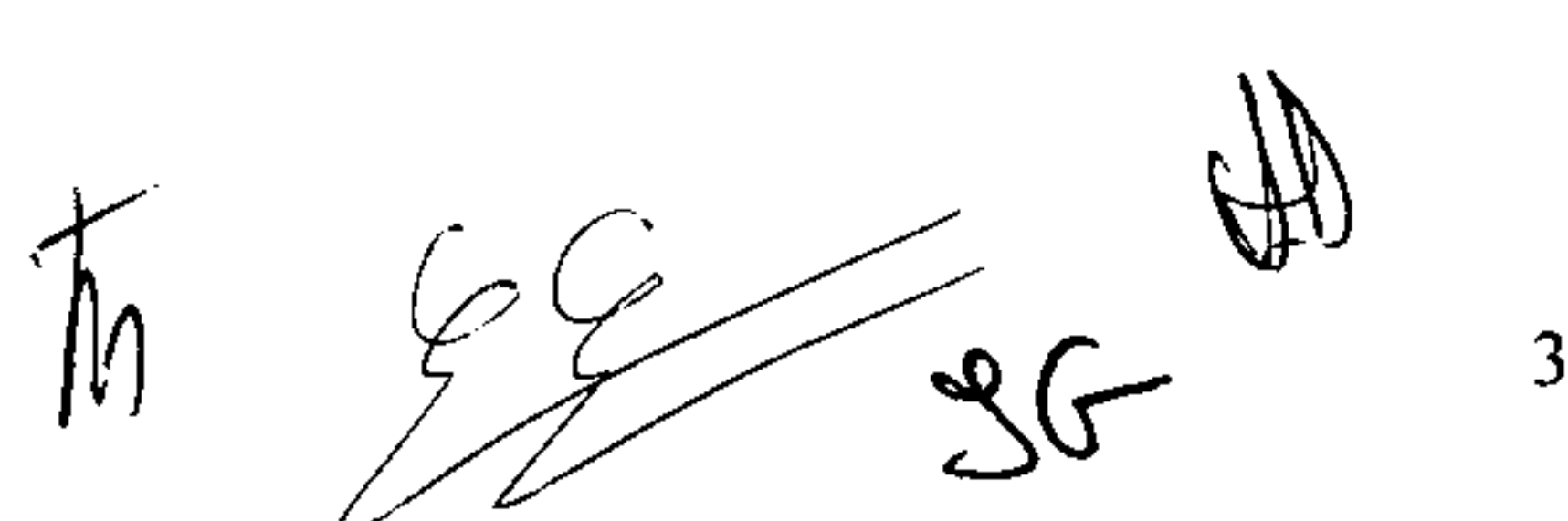
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, prend acte de la démission de Monsieur **François TESSIER** de ses fonctions d'administrateur, à compter de ce jour, et décide de nommer en remplacement :

- Monsieur **Henri DIEUDE**, demeurant La Plaine POUILLE 86800 SAINT JULIEN L'ARS

pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2004.

The block contains several handwritten signatures and initials. On the left, there is a signature that appears to be 'Th'. In the center, there is a large, stylized signature that looks like 'GG' or 'EG'. To the right of this, there are initials 'SG' and another set of initials 'JD' or 'JD'.

Monsieur **Henri DIEUDE** intervenant, déclare accepter cette fonction, ayant précisé qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

L'assemblée générale donne quitus à Monsieur **François TESSIER** de l'exécution de son mandat d'administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, prend acte de la démission de la société **CABINET Didier LOEUILLE** de ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire, à compter de ce jour, et décide de nommer en remplacement :

- Monsieur **Michel COMTE**, demeurant 42 rue de l'Angelarde 86100 CHATELLERAULT

pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, prend acte de la démission de Monsieur **Yves LEFEVRE** de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant, à compter de ce jour, et décide de nommer en remplacement :

- Madame **Corinne MOREAU-SEMUR**, demeurant 4 allée de la Providence 86000 POITIERS

pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, en vue de l'accomplissement des formalités légales.

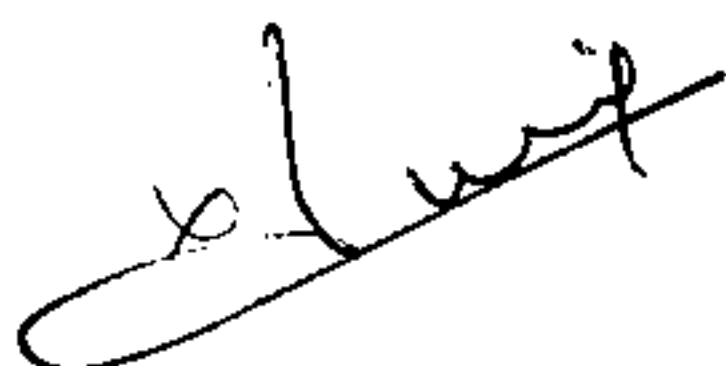
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demande plus la parole, le Président déclare la séance levée.

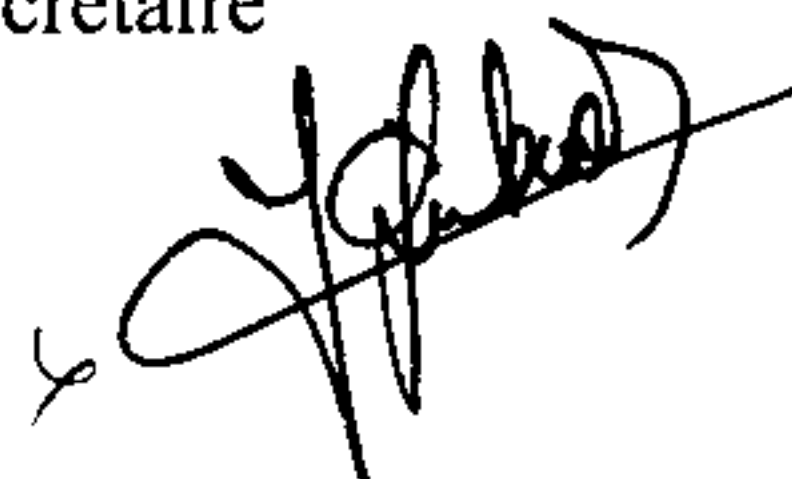
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président



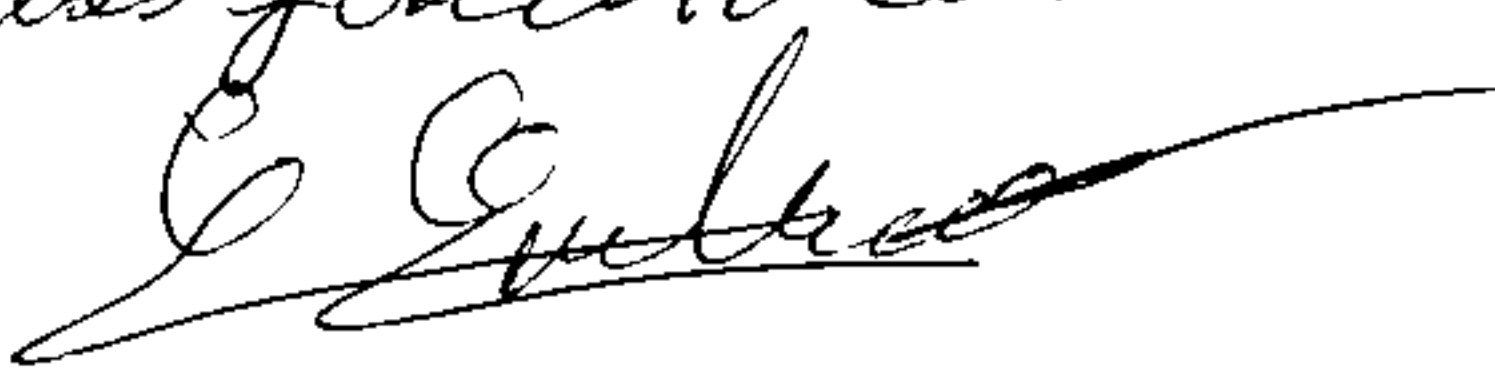
J. MARAIS

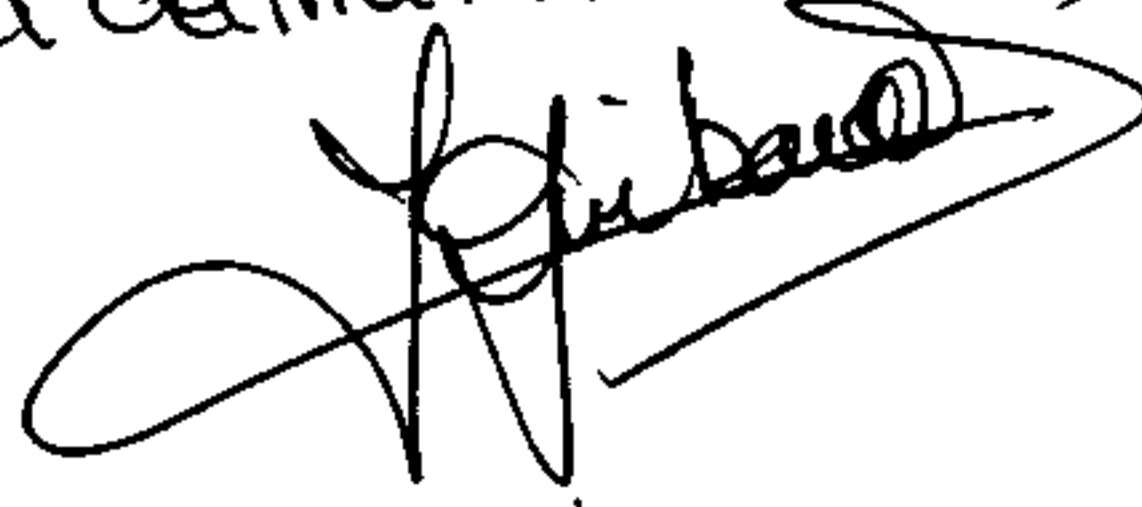
Le Secrétaire



Les Scrutateurs

G. GUIMBAUD

Bon pour acceptation des fonctions d'administrateurs


Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur,


Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur
